

STAMMOPUR 24

Date d'impression: 04.06.2015

No.: 83010

Page 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

STAMMOPUR 24

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

désinfectant. Désinfection et nettoyage intensif des instruments, concentré
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik
Rue: Heinrichstr. 3 – 4
Lieu: 12207 Berlin, GERMANY
Téléphone: +49 30 76880-280
e-mail: info@dr-stamm.de
Internet: www.dr-stamm.de
Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49 30 30686790 (german, english)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: C - Corrosif, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures.

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

STAMMOPUR 24

Date d'impression: 04.06.2015

No.: 83010

Page 2 de 10

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Butane-1,4-diol
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
N,N-Didécyl-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium
pipérazine

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS05-GHS07-GHS08-GHS09

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

STAMMOPUR 24

Date d'impression: 04.06.2015

No.: 83010

Page 3 de 10

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
213-791-2	Eau	20-30 %
7732-18-5		
203-786-5	Butane-1,4-diol	15-25 %
110-63-4	Xn - Nocif R22	
	Acute Tox. 4, STOT SE 3; H302 H336	
203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	10-20 %
112-34-5	Xi - Irritant R36	
603-096-00-8	Eye Irrit. 2; H319	
219-145-8	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	9,9 %
2372-82-9	C - Corrosif, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R22-35-48/22-50	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, STOT RE 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H301 H314 H373 H400	
	N,N-Didécyl-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium	8,4 %
94667-33-1	C - Corrosif, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R22-34-50-53	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H302 H314 H400 H410	
201-196-2	Acide lactique	2-7 %
79-33-4	Xi - Irritant R38-41	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318	
	C16-C18 Alcool gras éthoxylé	2-7 %
68920-66-1		
203-808-3	pipérazine	<5 %
110-85-0	Repr. Cat. 3, C - Corrosif R62-63-34-42/43	
612-057-00-4	Repr. 2, Skin Corr. 1B, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1; H361fd H314 H334 H317	
200-449-4	Acide éthylène diamine tetracétique	1-5 %
60-00-4	Xn - Nocif, Xi - Irritant R20/22-41	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318	
01-2119486399-18		
-	Alkylpolyglycosid	1-5 %
68515-73-1	Xi - Irritant R41	
	Eye Dam. 1; H318	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

STAMMOPUR 24

Date d'impression: 04.06.2015

No.: 83010

Page 4 de 10

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie: Utiliser une protection respiratoire adéquate En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit : Sable liant universel, terre, Sciure de bois.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants : contact avec la peau. contact avec les yeux.

STAMMOPUR 24

Date d'impression: 04.06.2015

No.: 83010

Page 5 de 10

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant, Inflammable, Explosif.

Information supplémentaire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	
110-85-0	Pipérazine (poussières et vapeur)	-	0,1		VME (8 h)	
		-	0,3		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle), PE (polyéthylène), NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel), CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène), NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle, FKM (Caoutchouc fluoré).

période de latence: >480 min. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
 Couleur: limpide jaune
 Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): dans l'état fourni: 10,0 DGF H-III 1

Modification d'état

Point de fusion: -20 °C

STAMMOPUR 24

Date d'impression: 04.06.2015

No.: 83010

Page 6 de 10

Point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition:

100 °C

Point d'éclair:

non inflammable

Dangers d'explosion

non explosif.

Propriétés comburantes

non comburant.

Densité (à 20 °C):

1,02 g/cm³ DIN 12791Hydrosolubilité:
(à 20 °C)

complètement miscible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë, par voie orale DL50: 2000-5000 mg/kg Rat.

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 618,0 mg/kg

STAMMOPUR 24

Date d'impression: 04.06.2015

No.: 83010

Page 7 de 10

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
110-63-4	Butane-1,4-diol				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	par voie orale	DL50	5660 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	4120 mg/kg	Lapin	
2372-82-9	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine				
	par voie orale	ATE	100 mg/kg		
94667-33-1	N,N-Didécyl-N-méthylpoly (oxéthyl)propionate d'ammonium				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
79-33-4	Acide lactique				
	par voie orale	DL50	3730 mg/kg	Ratte	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Kaninchen	
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Ratte	
60-00-4	Acide éthylène diamine tetracétique				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
68515-73-1	Alkylpolyglycosid				
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg		

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur la peau : irritant. Effet irritant sur l'oeil: corrosif.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l		Scenedesmus sp.	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
68515-73-1	Alkylpolyglycosid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>100 mg/l	96 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

STAMMOPUR 24

Date d'impression: 04.06.2015

No.: 83010

Page 8 de 10

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN1903
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Polyamines, Didecylmethylammoniumpropionate, solution)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN1903
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (POLYAMINES, DIDECYLMETHYLAMMONIUMPROPIONATE, SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Marine polluant:	no
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

Exempted Quantity: E1

STAMMOPUR 24

Date d'impression: 04.06.2015

No.: 83010

Page 9 de 10

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN1903
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (POLYAMINES, DIDECYLMETHYLAMMONIUMPROPIONATE, SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Excepted Quantity: E1
Passenger-LQ: Y841

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 35 % (357 g/l)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 2, 8, 11, 12, 15, 16

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
22	Nocif en cas d'ingestion.
34	Provoque des brûlures.
35	Provoque des graves brûlures.
36	Irritant pour les yeux.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.
63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

STAMMOPUR 24

Date d'impression: 04.06.2015

No.: 83010

Page 10 de 10

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)